

ABONNEMENT.

En un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
En un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires :
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
FWIG, r. Ambroise-Richel, 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75
RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
chez MM. HAYAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR,
15 Novembre 1881.

Bulletin politique.

La parole n'est plus aux événements,
comme on disait jadis; elle est à M. Gam-
betta, et à M. Gambetta seul. Hors de lui,
rien! Que ce soit honteux et lamentable,
c'est possible, mais cela est.

M. Jules Grévy est-il toujours Président
de la République? Oui, par le côté qui
semble l'intéresser particulièrement : — il
habite un splendide palais, jouit des gros
émoluments de la fonction, avec accompa-
gnement gracieux de frais de représenta-
tion et de voyage et autres menus privi-
lèges; — non, au point de vue de ses attri-
butions constitutionnelles. Il est de noto-
riété publique, et les gens de l'Élysée ne
le contestent plus, que M. Grévy abdique
entre les mains de son premier ministre.
Et ne disait-il pas lui-même tout récem-
ment, avec une sorte de résignation nar-
quoise, parlant à M. Gambetta lui-même :
Avec vous, et par vous, je vais me trouver à
la tête du premier canonat de France et
de Navarre?

Y a-t-il une Chambre? Oui, bien que
d'aucuns, après les *urlupinades* de la
séance de mercredi, prétendent le contraire,
non sans une certaine apparence de raison.
Il y a une Chambre, c'est-à-dire une aggré-
gation d'individus siégeant au Palais-Bour-
bon, déposant nombre de bulletins dans
des urnes, émargeant pieusement à la fin
du mois jusqu'à concurrence de vingt-cinq
francs par jour. Mais, de pouvoir politique,
plus l'ombre. Comme l'Exécutif, le Législatif
a signé sa déchéance morale. Dans ce fan-
tôme d'Assemblée, y a-t-il une majorité
quelconque? Oui, un assemblage de vo-
lants, qui se chiffraient, l'autre jour, par
379. Mais une majorité pensante, non!
cette majorité n'est plus qu'un troupeau.

Y a-t-il un Sénat? Oui, jusqu'à présent.
Le contraire du moins n'est pas établi. Mais
s'il est vrai — et M. Gambetta s'en vante —
que le gros de la haute Assemblée accepte un
nouveau mode de recrutement et se résigne
au sacrifice de ses attributions financières,
qu'en restera-t-il? Son étiquette, sa dota-
tion, le droit de figurer à la fête du 14 juil-
let et de sommeiller sur les fauteuils capi-
tonnés du Luxembourg.

Ainsi, personne pour jeter des bâtons
dans les roues : ni le Président de la Répu-
blique, ni la Chambre, ni probablement le
Sénat! M. Gambetta faisant la roue et disant
comme la Médée du poète : *Moi seul, et c'est
assez!* N'est-ce pas exactement la situation,
depuis le vote des 379?...

Plusieurs s'inquiètent de cette omni-
potence, se gendarment contre cette dicta-
ture; nous avons la faiblesse de la trouver
bonne.

Bonne, entendons-nous! Non pas, en
principe. Elle est, au contraire, détestable,
et accuse une décadence de mœurs politi-
ques, un oubli du droit national qui vont
jusqu'à l'hébétément. Mais puisqu'on nous
corne aux oreilles que M. Gambetta sera le
sauveur, qu'il est le messie; que tous les
hommes d'Etat de l'Europe vont s'incliner
devant son génie; qu'il est de taille à muse-
ler le tigre, à relever la France au dehors, à
réorganiser notre armée, à développer la ri-
chesse publique, à garantir tous les droits,
à nous tirer, sans que l'honneur ni l'intérêt
en puissent souffrir, de l'horrible impasse
de Tunis, il n'est pas mauvais que M. Gam-
betta soit investi de tous les pouvoirs, que le
Président de la République lui laisse carte
blanche, que les Assemblées législatives lui
signent des blancs-seings, que le terrain soit
déblayé devant lui, afin que l'épreuve soit
loyale, complète et décisive. Et si M. Gam-
betta nous confectionne une merveille de Ré-
publique, comme le rêvait le doux Fénelon,
eh bien! on l'acceptera sans déplaisir. Que
si, d'autre part, l'homme et l'institution
sombrent de compagnie, pour Dieu! qu'il
n'en soit plus question!

En un jour de mascarade parlementaire,

avec une simple formule qui se prête à tout
et qui ne dit rien, M. Gambetta a fait son
dix-huit brumaire. Nous allons le voir à
l'œuvre. A.-M.

LE NOUVEAU MINISTÈRE.

Ah! si le public, si les électeurs avaient
pu assister au lever de rideau de la séance
d'hier : le jeu des ministres dans les cou-
loirs! Quelle leçon! leçon par le grotesque
c'est vrai, mais ce n'est pas la plus mau-
vaise.

Chaque député arrivant avec sa liste, les
officieux en tête, liste « absolument cer-
taine » bien entendu. Et il ne faut pas leur
en vouloir. Ils le croyaient. Dix fois le mi-
nistère a été fait et défait dans la matinée.
On a monté et redescendu tous les échelons
des valeurs — tout est comparatif — politi-
ques, diplomatiques et industrielles; on a
fait, effacé, refait, réeffacé le calcul des for-
ces parlementaires, et finalement M. Gam-
betta, aux abois, acculé, a fait circuler une
liste, vraie peut-être parce qu'elle est invrai-
semblable, et que nous donnons, quitte à la
rectifier, s'il y a lieu.

On dit qu'elle sera aujourd'hui à l'Offi-
ciel.

L'exactitude de cette liste est confirmée
par les informations venues de la Chambre,
et par les journaux officieux arrivés ce ma-
tin, notamment par *Paris* et le *Télégraphe*.

Le ministère serait ainsi composé :

- M. M.
Léon Gambetta, président du conseil et
ministre des affaires étrangères.
Waldeck-Rousseau, intérieur.
Paul Bert, instruction publique.
Allain-Targe, finances.
Général Campenon, guerre.
Gougeard (contre-amiral, conseiller d'E-
tat), marine.
Raynal, travaux publics.
Devès, agriculture.
Rouvier, commerce et colonies.
Antonin Proust, beaux-arts et manufactu-
res (création).

Cazot, justice.
Cochery, postes et télégraphes.

Cette liste aurait été soumise hier, dans
l'après-midi, à la signature du Président de
la République.

Les retards successifs apportés à la pu-
blication du nouveau cabinet Gambetta, ont
causé un certain étonnement.

A la Chambre, comme nous l'avons dit en
en commençant, cet étonnement a été quel-
que peu ironique : on ne voulait pas voir
seulement dans ces retards l'intention de
constituer un cabinet homogène, on y voyait
surtout l'indice des difficultés rencontrées
par M. Gambetta dans le recrutement du
personnel ministériel.

L'effet produit a été d'autant plus fort
que personne n'ignore que M. Gambetta est
virtuellement chargé de la formation du mi-
nistère depuis l'entrevue du 12 octobre.

L'avènement du grand ministère a été sa-
lué dans les couloirs par un immense éclat
de rire.

Les opportunistes sont dans la conster-
nation. L'opinion générale est qu'on ne pou-
vait imaginer une réunion d'hommes plus
médiocres.

Le *Paris*, qui passe pour être le porte-
voix le plus autorisé du « maître », donne
la liste des sous-secrétaires d'Etat. La voici :
M. Gambetta, ministre des affaires étran-
gères, aura pour sous-secrétaire d'Etat M.
Spuller.

M. Martin-Feuillée demeure sous-secré-
taire d'Etat à la justice.

M. Develle devient sous-secrétaire d'Etat
au ministère de l'intérieur.

M. Lesguiller, directeur des chemins de
fer, sera sous-secrétaire d'Etat aux travaux
publics.

M. Blandin serait sous-secrétaire d'Etat
au ministère de la guerre (un autre journal
dit au ministère des colonies).

M. Caze à l'agriculture.
M. Félix Faure aux commerce et colonies.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XII

DELPHINE.

Elle avait vingt-quatre ans, mais ne les paraî-
sait pas. L'amour chaste et patient conserve les
jeunes filles.

Fleurs attendées et qui n'ont pas voulu s'épa-
nouir, elles gardent leur fraîcheur, leur parfum.
Les jours ne comptent pas pour elles. Une ombre
les abrite, et quand le soleil enfin les gagne, quand
ce devrait être déjà l'été, c'est encore le printemps.

Telle était Delphine. Rien de printanier, rien de
virginal, comme son teint pur et rosé, comme le
candide regard de ses grands yeux bleus, comme
son doux et gracieux sourire. Elle avait des dents
éblouissantes de blancheur, une admirable cheve-
lure d'un blond doré. N'allez pas croire que ce fût
une beauté académique! Ses traits étaient irrégu-

liers, mais leur expression avait un grand charme.
On y lisait l'enjouement, la bonté, beaucoup de
franchise et de droiture, le contentement de sa
destinée, cet ensemble et cette harmonie de vertus
modestes qui constituent l'honnête femme.

Nous pourrions même ajouter : l'honnête homme.
Delphine avait reçu une éducation virile, militaire.
Depuis six ans et plus que sa sœur était mariée,
c'était elle qui gouvernait la maison paternelle. Le
capitaine l'appelait son lieutenant, ce qui la faisait
sourire, car elle pensait alors à Justin. On sait
comment ils s'étaient fiancés, sans phrases et sans
préliminaires romanesques, sans invocations à la
lune et aux étoiles. Il lui avait dit tout simplement :
Je reviendrai digne de vous! Elle lui avait ré-
pondu : J'attendrai! Il était parti. A peine l'avait-
on revu. Mais il se souvenait, il avançait. Combien
de temps cela durerait-il encore? Delphine ne
s'en inquiétait pas. Elle avait donné sa parole... et
son cœur.

Cependant, à la traverse de cet avenir certain,
l'accusation portée contre Jean Michaud se dressa
tout à coup. Jamais, même avant l'acquiescement, le
capitaine Lambert n'avait cru à la culpabilité du
père de Justin. Mais il était de ceux qui pensent
que la femme de César ne doit pas même être
soupçonnée. Les manifestations hostiles des habi-
tants du bourg ne furent pas sans exercer quelque
influence sur son esprit, un peu étroit peut-être à

certains égards. Ce vieux soldat avait toutes les
bravoures, hormis celle de braver l'opinion publi-
que. Tout en protestant contre l'injustice par quel-
ques marques de sympathie personnelles, il consi-
gna sa fille à la maison, il lui dit :

— Fifiue, tu sais qu'il y a ajournement. Il faut
que cette affaire-là soit tirée au clair.

— Je l'ai déjà compris, répondit-elle, et m'y suis
résignée. Ce n'est qu'un retard de plus.

— Hum! hum! grommela le père, l'en voilà bien
convaincu, mon enfant. Qui te le garantit?

Sans hésitation, la jeune fille avait répondu :

— Le regard de Madeleine... et son serment!

Oh! Madeleine avait deviné juste. Rien que par
le langage des yeux, rien que par l'instinct d'une
estime réciproque, la mère et la fiancée s'étaient
entendues.

— Et si je venais à mourir? reprit le capitaine.

— J'attendrais de même, mon père.

Il lui prit la main, il la serra dans la sienne, et
tout fut dit, comme pour un engagement d'honneur
avec un camarade.

Delphine était, en effet, le camarade de son père.
On se promenait, on chassait, on jardinait ensem-
ble. Absolument la même vie. Pas un secret l'un
pour l'autre. Une franche et solide amitié. Les
jours de pluie, tric-trac ou piquet. Chaque soir,
car le courrier n'arrivait pas alors à Vittef que le
soir, lecture du journal. Depuis quelque temps, la

jeune fille le lisait à haute voix. La vue du vieillard
commençait à baisser; il allait avoir soixante-dix-
huit ans!

Mais quelle verdure encore et quelle majesté!
Lorsqu'il marche, dans sa longue capote bleue, la
la tête haute et le regard droit en avant, pas un
pouce de ses six pieds de taille n'est perdu. Jacques
Lambert était aux grenadiers de la vieille garde.
Les années, en décharnant son corps, semblent
l'avoir grandi. Le bras, la main, ont encore des
gestes superbes. Sous de gros sourcils en brous-
sailles, le regard brille. Mais tel n'est pas le cas en
ce moment. C'est l'heure du journal, et le vieillard
est au repos. Il écoute, assis dans son grand fau-
teuil et les paupières mi-closes. La lampe éclaire
ses traits accentués, son front chauve, sa blanche
moustache, et, de l'autre côté de la table, le visage
calme et doux de la jeune lectrice. On n'entend
dans le salon que le bruit de sa voix, qui va s'es-
sourdissant, car voici déjà quelques minutes qu'elle
suppose son père endormi.

C'est, du reste, la troisième page. « Nouvelles
maritimes. Saint-Nazaire, 17 septembre. On vient
de signaler le *Neptune*, arrivant de la Nouvelle-
Calédonie. Il ramène le 2^e régiment. »

Delphine s'arrête. Elle n'a pu retenir un cri de
joie. C'est le régiment de Justin.

Le vieillard a relevé les yeux; il regarde sa fille,
et gravement, sans émotion apparente :

On annonce également que M. de la Porte entrerait en la même qualité au ministère des finances.

Le *Télégraphe* annonce que M. Gambetta ne prendrait le portefeuille des affaires étrangères que par intérim.

Le nouveau cabinet ne sera communiqué qu'aujourd'hui au Parlement. Il n'a pas paru convenable de le faire connaître dès hier aux Chambres, par la raison que le Sénat ne siègeait pas et qu'on tenait, suivant l'usage, à l'avertir le premier de la formation du nouveau cabinet.

Chronique générale.

A propos de l'incident de mercredi, voici ce que dit le *National* :

« Nous avons cent fois combattu M. de Mun. Nous avons aussi souvent loué M. Brisson. Les idées de M. de Mun nous sont antipathiques. Celles de M. Brisson concordent généralement avec les nôtres. Cela posé, nous sommes bien à l'aise pour juger l'incident qui s'est passé mercredi à la Chambre et pour dire que, dans cette affaire, plus importante qu'elle ne le paraît tout d'abord, le droit était du côté de M. de Mun. »

A joindre au dossier de l'intendance, dit le *Figaro* :

« On s'est beaucoup préoccupé depuis quelque temps du manque de médecins militaires dans les régiments et dans les hôpitaux. Or, depuis vingt jours, soixante jeunes docteurs ayant subi leur concours de sortie, après par conséquent à devenir aides-majors, attendent au Val-de-Grâce, dans l'oisiveté la plus absolue, que le gouvernement veuille bien s'occuper d'eux. »
» Toujours la même négligence administrative. »

M. Amédée Letaure, député de la Creuse, qui était revenu souffrant de la Tunisie et avait fait un effort considérable pour prendre part à la discussion de lundi, est en ce moment assez gravement malade. Il est atteint d'une fièvre typhoïde dont il a pris le germe en Tunisie, où il était allé visiter nos ambulances.

On annonce que l'une des premières nominations qui seront faites par le nouveau ministère serait celle de M. Albert Grévy à une importante ambassade. M. Gambetta aurait renoncé à faire de M. Frère un gouverneur de la Banque.

On croit que les anciens appartements du gouverneur de Paris, au palais du Louvre, seront affectés à la résidence du nouveau président du conseil, M. Gambetta.

— Le 17 septembre, dit-il, nous sommes aujourd'hui le 23. Il va venir. Tu sais ce dont nous sommes convenus, Fifine ?

— Je n'oublie rien, mon père, etc.

Un chien de chasse, qui était couché sous le fauteuil du vieillard, se mit à aboyer tout à coup.

— Silence donc, Marengo ! fit son maître.

Au dehors, le cloché de la grille retentit.

Delphiné se dressa vivement, la main sur son cœur.

— C'est lui, n'est-ce pas ? demanda le vieillard.

— Oui ! répondit-elle avec non moins d'assurance que si ses yeux avaient pu le voir à travers la muraille.

Des pas précipités s'entendirent dans le corridor. La porte s'ouvrit, donnant passage tout d'abord à la vieille servante, appelée Tonon. Elle avait vu naître l'amour des deux jeunes gens ; elle considérait Justin comme étant déjà l'enfant de la maison.

— Mademoiselle ! capitaine ! criait la bonne femme toute haletante d'émotion, ah ! si vous saviez qui nous arrive !

— Nous le savons ! interrompit Jacques Lambert. Qu'il soit le bienvenu... qu'il entre !

Justin s'avança, poussé du dehors par Madeleine, qui, un instant encore, resta dans l'ombre.

(A suivre.)

On annonce que M. Guichard, qui a échoué aux dernières élections dans l'arrondissement de Fontainebleau contre M. Lefèvre, serait nommé gouverneur général de l'Algérie.

M. Guichard est le fils du député de l'Yonne.

Les officiers généraux qui ont un commandement actif dans l'armée de Paris se sont abstenus de faire la visite traditionnelle au ministre de la guerre à l'occasion de sa démission.

Un nouveau et très-regrettable vide vient de se faire dans les rangs de l'épiscopat français. M^r Paulinier, archevêque de Besançon, est mort samedi matin à Pezénas, sa ville natale, des suites d'une longue maladie qui le retenait depuis plusieurs mois éloigné de son troupeau.

M^r Pierre-Antoine-Justin Paulinier allait entrer, le 29 janvier prochain, dans sa 67^e année. Il fut sacré évêque de Grenoble le 28 avril 1870 et préconisé archevêque de Besançon le 17 septembre 1875.

On mande de Grenoble, 13 novembre :

« Le préfet de l'Isère est décédé aujourd'hui. »

» Il a fait une mort très-chrétienne. »

NOUVELLES D'AFRIQUE.

DEPECHE DE L'AGENCE HAVAS.

Alger, 13 novembre.

L'engagement de la brigade Louis avec les Ambours dans le Djebel-Beni-Smir est confirmé ; l'affaire a eu une certaine importance. Le 2^e zouaves a vigoureusement donné. Les pertes de l'ennemi ne sont pas évaluées, mais elles ont été importantes.

On est sans nouvelles de la brigade Colonieu, qui opérait sur le versant opposé du Djebel-beni-Smir et dont le mouvement était combiné avec celui de la brigade Louis.

Les rapports des émissaires sur les positions occupées par les trois marabouts sont toujours contradictoires. Suivant les milieux où sont puisées les informations, les nouvelles sont différentes, soit que les tribus soient dans une ignorance réelle, soit qu'elles veuillent nous induire en erreur.

On doit donc accepter avec réserve les dernières indications fournies par les Mehaia, qui présentent les chefs insurgés comme enfoncés dans l'extrême sud-ouest.

Oran, 13 novembre.

Une dépêche du général Delebecq, en date de Aadj-Minoun, 8 novembre, constate que la double attaque par les deux versants de la montagne des Beni-Sour a eu un plein succès.

La colonne du général Colonieu a rencontré les contingents insurgés que la colonne Louis rabattait sur lui. Les trois tribus, formant ces contingents, se sont enfuies précipitamment, en abandonnant tentes et troupeaux ; on en ramasse partout.

Siman-Ouled-Belkassen, un des chefs les plus influents des Ambours, a été tué. Le général Delebecq se prépare à attaquer les insurgés rassemblés au col de Founassa.

On télégraphie de Bastia au *Moniteur* :

« Le 1^{er} bataillon du 58^e de ligne a reçu l'ordre de partir pour la Tunisie depuis quinze jours. Mais comme le bataillon ne comprenait que 80 hommes, pour le compléter sur le pied de 500 hommes, on a dû faire rentrer tous les soldats qui étaient en congé, et on sera obligé probablement de verser dans ce bataillon tout l'effectif du régiment. »

REVUE FINANCIÈRE.

Les rentes ont été très-fermes pendant toute la semaine, il y a eu de nombreux arbitrages entre le 5 0/0 et les rentes 3 0/0. Cette hausse de nos fonds publics n'est qu'à son début.

Le 3 0/0 s'est élevé de 85.45 à 86.95 pour rester à 86.85, le 5 0/0 de 117.32 à 117.70.

La Rente Extérieure d'Espagne a convenablement progressé et elle a touché le cours de 28 et reste à 27 3/4.

Le Crédit Foncier, malgré le moment d'arrêt qui s'est produit au début de la semaine, s'est fait re-

marquer par son activité et a oscillé entre 1,750 et 1,740. Le Foncier d'Algérie s'est négocié aux environs de 660 fr. Cette importante institution a réalisé de nombreuses opérations de prêts.

Les actions de la Banque Transatlantique se maintiennent toujours avec beaucoup de fermeté. La Banque Transatlantique vient de conclure une nouvelle opération qui suffirait à elle seule pour assurer 5 0/0 à son capital versé.

Une combinaison nouvelle, mais qui sera tenue secrète jusqu'à la prochaine assemblée générale, va apporter un concours si puissant à la hausse des actions de la Société Française financière, que nous ne craignons pas de prédire que de véritables fortunes seront réalisées par des actionnaires de cette institution de Crédit ; au cours actuel de 1,005 on doit acheter.

Au nombre des valeurs qui doivent solliciter l'attention du capitaliste, il faut noter les actions de la Banque Nationale. Ses titres qui sont, en ce moment, à 670, sont appelés à une plus-value certaine.

Le Crédit Foncier de la Marine réalise de sérieux bénéfices. Ses actions sont cotées 580.

Le comptant est parfaitement inspiré en mettant en portefeuille les actions du Crédit Général Français. On paye en ce moment, aux guichets de cette institution, 35 fr. par action libérée et 16 fr. 25 par action non libérée. Ce n'est qu'un acompte et les acheteurs actuels ont devant eux la certitude de bénéfices au moins aussi importants.

Les obligations des Messageries Fluviales ont été l'objet de négociations très-actives et les acheteurs bien avisés feront bien de mettre cette valeur en portefeuille aux cours actuels de 288.75 à 289.

La Banque de Prêts toujours très-ferme continue sans bruit ses opérations qui sont très-fructueuses. On se tient à 600 environ.

Le Malétra a attiré beaucoup l'attention des capitaux de placement par suite du détachement d'un coupon représentant 34 fr. On a coté couramment 470 fr.

L'assemblée générale de la Société Générale de Fournitures Militaires a décidé qu'une partie du fonds de prévoyance serait affectée à l'extinction du capital par voie de rachats.

La situation de la Société est donc satisfaisante et l'avenir se présente sous des aspects plus brillants encore. Aussi les actions ont-elles été très-fermes à 535, coupon détaché.

La Grande Compagnie d'Assurances, dont les actions sont admises depuis quelque temps à la cote officielle, au comptant et à terme, ont donné lieu cette semaine à des négociations qui ont porté leurs cours à 675 fr.

Aux traités acquis par la Compagnie d'Alais au Rhône viennent se joindre chaque jour des demandes qui obligent la Compagnie à augmenter son matériel. Les actions très-bien tenues à 500 fr. doivent voir des cours très-supérieurs.

Les actions de la Société Générale de Laiterie sont toujours l'objet de demandes suivies de 620 francs à 630 fr. Les recettes qui sont en augmentation constante justifient l'empressement des acheteurs. Du 3 avril au 5 novembre, la Compagnie a encaissé 8,012,136 fr. 74 c.

On peut dès à présent se rendre compte de l'importance des bénéfices sociaux et de l'avenir de cette entreprise.

Les obligations de l'Hypothèque Foncière sont des titres de premier ordre que tout capitaliste soucieux de ses intérêts doit posséder en portefeuille. Ces obligations sont mises en vente à 300 fr. payables en deux années, sont remboursables à 625 et donnent 25 fr. d'intérêt par an.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Concours de Projet pour la construction d'un Collège communal de Filles.

Le Conseil municipal de Saumur a décidé, sur la proposition de M. Combier, maire, qu'un Concours serait ouvert pour un Projet de construction d'un Collège communal de jeunes filles, suivant le programme dressé par l'Administration municipale et la Commission des Bâtiments, assistés de M. l'Inspecteur primaire de Saumur.

L'établissement à construire sera élevé sur un terrain acquis, par la Ville, de M. Louvet.

Les concurrents devront tenir compte du projet de la Ville consistant à établir, à travers ce terrain, une voie d'accès pour le Jardin des Plantes qui partira de la rue des Moulins. Les bâtiments à construire seront desservis par cette voie d'accès.

Les Projets, qui devront être déposés au secrétariat de la Mairie de Saumur, le 15 janvier prochain au plus tard, comprendront un plan général, les plans de chaque étage, une élévation de la façade principale et une coupe transversale sur chacun des bâtiments.

Le concours sera jugé par une commission composée du maire de Saumur, président, de trois personnes désignées par M. le ministre de l'Instruction publique, et de trois conseillers municipaux élus par le Conseil et M. l'Inspecteur primaire de l'arrondissement de Saumur.

Après exposition publique pendant cinq jours, dans une des salles de la Mairie de Saumur, les Projets seront examinés et jugés par le Jury ci-dessus désigné.

Trois prix seront accordés aux trois Projets reconnus les meilleurs : le premier prix sera de 2,000 fr. ; le second, de 1,000 fr. ; le troisième, de 500 fr.

Il pourra être aussi décerné des mentions honorables, si le Jury le juge convenable.

Les Projets ne seront pas conservés. Ils porteront chacun une épigraphe qui sera reproduite sous une enveloppe de lettre cachetée, indiquant les nom, prénoms et domicile de l'auteur du Projet.

Foire d'hiver. — Notre foire d'hiver, d'une durée de vingt jours, commencera cette année, comme d'habitude, le 29 novembre et finira le 18 décembre.

La lettre si amusante de M. le docteur Bury a été également reproduite par le *Courrier d'Angers* et par l'*Union de l'Ouest*. Cette dernière feuille ajoute :

« L'homme qui écrit une pareille lettre donne la mesure de son savoir faire en politique. Et c'est un démocrate qui produit ce chef-d'œuvre d'égoïsme pendant ! Les électeurs de l'arrondissement de Saumur peuvent être fiers de leur choix. »

Le ministre des postes et des télégraphes vient enfin de donner ses ordres pour faire régler aux facteurs, pour l'entretien de chaussures, une somme de 44 fr. 50, qu'ils reçoivent tous les trimestres, et qu'ils attendaient depuis le mois de septembre.

L'ancien député de l'arrondissement de Segré, M. Louis Janvier de la Motte, continue à fréquenter les couloirs du Palais-Bourbon, mais il ne peut plus maintenant franchir les bornes que les seuls députés peuvent dépasser ; il semble triste, inquiet et pas fier du tout ; il s'incline humblement devant ses anciens collègues. M. de Ternes ayant été validé, M. Louis Janvier de la Motte doit venir en solliciteur ; mais l'on n'a plus besoin de lui maintenant dans le parti républicain, et, s'il obtient une place, il la devra moins à ses variations politiques qu'à l'influence de son père ; celui-ci, tout en gardant ses opinions, a tellement d'esprit et de verve, qu'il est au mieux avec tous ses collègues, en conservant son franc-parler.

Nous extrayons les passages suivants de la lettre d'un jeune soldat parti des premiers pour la Tunisie et dont la famille habite les environs de Saumur :

« Mes chers parents,

» J'espère que quelques nouvelles de Tunisie vous seront agréables. Le 19 du mois d'octobre, nous partions à 4 heures du matin pour faire une reconnaissance, et nous nous dirigeons sur les Oliviers, en suivant la route de Tunis. Arrivés à 6 kilomètres de Sfax, nous tombons dans un camp d'insurgés arabes. Aussitôt, ceux-ci prennent la fuite, laissant leurs femmes, leurs enfants et leur camp entre nos mains. Nous tirâmes quelques coups de fusil sur les fuyards, mais sans pouvoir les atteindre, garantis qu'ils étaient par la forêt d'oliviers. Le colonel nous ordonna de piller le camp, et d'emporter tout ce qui nous était nécessaire, ce que nous fîmes, malgré les cris des femmes et des enfants. C'est ainsi que nous emmenâmes 8 chameaux, 56 moutons, 420 poules et poulets, 20 mules et 6 chèvres. Dans un marabout, se trouvaient 19 drapeaux que nous rapportâmes triomphalement à Sfax. Les poules, les moutons et les chèvres furent donnés aux compagnies qui eurent ainsi de la viande fraîche.

» Une autre razzia, un peu moins importante, eut lieu le 25 ; mais il nous fallut forcer le camp à coups de fusils.

» C'est bien d'enlever des troupeaux et des poules, mais cela ne pacifie pas le pays, et s'il faut, comme on le dit autour de nous, que d'autres renforts nous viennent encore de France, nous nous demandons avec découragement si l'on veut nous éterniser en Afrique. Nous y avons déjà cependant bien assez souffert, pour désirer rentrer dans notre patrie. Les Arabes fuient devant nous ; mais c'est pour nous attirer de plus en plus dans l'intérieur du pays, et après !... Qu'arriverait-il de nous, grand Dieu ! si nous éprouvions un échec ou si nous étions surpris ?... »

Tours.

Jeudi dernier, M. A..., ancien officier de

chasseurs, se rendait tranquillement, vers sept heures du soir, de la commune de Saint-Symphorien, où il était allé pour affaires. Contre son habitude, M. A..., qui s'arrête presque chaque soir chez M. Feuillemeau, dans l'île du pré Catelan, passa outre et se rendit chez lui en longeant la rue des Morts.

Arrivé à l'angle de cette rue, sous les fenêtres de la caserne de Guise, dit l'Indépendant, un individu, faisant partie d'un groupe qui stationnait dans cette rue, se détacha de ce groupe et vint demander du feu à M. A..., qui fumait une cigarette. L'ancien officier de chasseurs offrit bien volontiers sa cigarette à l'individu; mais à peine avait-il fait le simulacre de prendre du feu, que M. A... recevait sous le menton un formidable coup de poing qui lui fit à la langue une profonde blessure. M. A..., bien bâti et vaillant soldat, riposta par un autre coup de poing qui jeta à terre l'imprudent agresseur. A la vue de leur camarade gisant à terre, deux autres vauriens s'élançèrent sur l'ancien officier et le terrassèrent. Dans la lutte, M. A... reçut à la tête un terrible coup de canne, à la main droite un coup de couteau et à la cuisse une blessure assez grave.

On ne sait trop quel parti ces mauvais garnements auraient fait à l'officier, si des soldats, entendant les cris, n'étaient pas arrivés au secours de la victime. Relevé par les militaires, M. A... a pu se rendre à son domicile et samedi il allait un peu mieux.

Que faisaient ces vagabonds, à 9 heures du soir, dans la rue des Morts? Certainement ils n'attendaient pas M. A..., qui ne rentra chez lui qu'entre 14 heures et minuit.

La loi sur l'ivresse semble ne plus être comprise par les amis de la dive bouteille.

Hier matin, à Tours, on pouvait à peine mettre le pied dans les rues sans rencontrer quelques « frères et amis » titubant et formant de nombreux zig-zag soit sur les places publiques, soit dans les principales rues.

L'avant-dernière nuit, cinq hommes et deux femmes ont été amenés « au violon » dans un état complet d'ivresse. Plusieurs même, ajoutés l'Indépendant, furent chargés sur des civières et conduits au poste par les agents de police qui n'en pouvaient mais.

NANTES.

Mercredi, à 6 heures 3/4 du matin, M. Bourlier (Edouard), âgé de 37 ans, serrurier et épicière, quai de la Maison-Rouge, 7, à Nantes, avait versé d'une bouteille dans un plat creux en terre un demi-litre d'essence minérale destinée à nettoyer des gants; il avait déposé ce plat sur une table dans son arrière-boutique, près du lit où étaient couchés ses deux enfants, et, quelques minutes après, il déposait une chandelle sur la cheminée précédant le lit. Un quart d'heure plus tard, il promena cette lumière dans ladite chambre, pour y prendre un bidon. Aussitôt, une explosion s'est fait entendre, et le plat d'essence s'est enflammé. Le feu

gagnant le lit, M. Bourlier s'empressa de sortir ses enfants. Sa femme et le sieur Mathurin Houix, de Beautour, qui se trouvaient présents là, sont accourus à son aide. Dans leur précipitation, ils ont renversé le plat d'essence sur le sol, et M^{me} Bourlier s'est tout à coup trouvée enveloppée de flammes; elle a relevé ses vêtements pour se préserver la tête. M. Houix a eu la présence d'esprit de l'entourer d'un drap et est ainsi parvenu à éteindre le feu. M. Houix en a été quitte pour un côté de sa barbe brûlé; mais M^{me} Bourlier a de graves brûlures aux cuisses et au bas ventre, et M. Bourlier aux deux mains.

RENNES.

Les journaux de Rennes rapportent que l'épidémie de variole qui sévit depuis quelque temps sur cette ville continue son œuvre. Toutefois, une certaine diminution dans le nombre des cas a été observée dans des rapports spéciaux. Le nombre des malades actuellement atteints de cette maladie ne doit guère dépasser la cinquantaine, et encore le chiffre de ceux qui y succombent est-il des plus restreints.

Les quartiers qui ont été les plus éprouvés par l'épidémie sont ceux de la rue de Nantes et de la rue Saint-Hélène.

Il a été constaté également plusieurs cas de variole noire qui ont eu — ce mal ne pardonne pas — un résultat fatal.

BOURSE DE PARIS

DU 14 NOVEMBRE 1884.

| | |
|-------------------------------|--------|
| Rente 3 0/0. | 86 » |
| Rente 3 0/0 amortissable. | 87 25 |
| 3 0/0 amortissable (nouveau). | 85 75 |
| Rente 4 1/2. | 113 » |
| Rente 5 0/0. | 416 90 |

M^{me} YVARD, professeur de piano, ancienne élève de M^{me} KERNEIS, et désignée par elle à M^{me} la Supérieure de la Retraite pour lui succéder au pensionnat, donne aussi des leçons en ville.

S'adresser chez M^{me} YVARD, montée du Fort, n° 42, ou à la Retraite.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorrhagies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. L'EAU DE L'ÉCHELLE vivifie le sang et tonifie les organes. — Dépôt dans les pharmacies.

PAPIER WLINSI, remède souverain pour la guérison des rhumes, irritations de poitrine, maux de gorge, douleurs, rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

LE VIN DE G. SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est d'un puissant secours pour exciter les fonctions digestives, et à bréger les convalescences. Il est très-utile pour combattre les fièvres, la chlorose, l'anémie, le manque d'appétit, l'appauvrissement du sang, etc. — Il convient à tous les tempéraments affaiblis par l'âge ou la maladie. Pharmacie G. SÉGUIN, 378, rue Saint-Honoré, Paris.

HERNIES

Complètement guéries

PAR LA MÉTHODE

B. GLASER.

Médaille d'argent.

Nos lecteurs, atteints de cette triste infirmité, seront heureux d'apprendre que M. B. GLASER, le célèbre cureteur-herniaire alsacien, en France depuis l'annexion, voit chaque jour son heureuse découverte prendre une plus grande extension, l'ayant même obligé de s'agrandir à plusieurs reprises, et ne lui permettant presque plus de s'absenter. Néanmoins, sur de nombreuses demandes, M. B. GLASER s'est encore décidé une fois à venir parmi nous et il sera visible au Mans, grand hôtel de France, les 13, 14 et 15 novembre inclus; à Angers, hôtel d'Anjou, les 16, 17 et 18 novembre inclus; ensuite à Nantes, hôtel de Bretagne, rue de Strasbourg, les 19, 20, 21 et 22 novembre inclus; puis à Saint-Nazaire, grand hôtel des Messageries, les 23, 24 et 25 novembre inclus.

Inutile d'insister sur l'efficacité de sa méthode; les nombreuses cures, faciles à vérifier, qu'il a opérées, sont là pour prouver ce que nous avançons.

Nous dirons simplement aux personnes atteintes de hernies de ne pas confondre un homme de science, qui a consacré sa vie entière à étudier cette spécialité, avec ces prétendus guérisseurs n'ayant jamais fait aucune étude.

L'importance et la multiplicité des demandes ne permettent plus à M. GLASER de voyager aussi souvent; il traitera par correspondance, en s'adressant à sa propriété, « Villa de la Providence », à Villemomble, Paris. — Envoi franco, contre 1 fr., de la brochure explicative.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide se levant le matin. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de

foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duo de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-C. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Marché de Saumur du 12 novembre.

| | | | |
|-------------------|----------|--------------------------|--------|
| Blé semence (Ph.) | 26 41 | Huile de noix | 50 125 |
| Blé comin. (Ph.) | 23 — | Huile de chène | 50 — |
| Froment (Ph.) | 77 — | Graine trèfle | 50 — |
| Halle, moy. | 74 13 | luzerne | 50 — |
| Seigle | 75 13 79 | Foin (dr. c.) | 780 85 |
| Orge | 65 13 50 | Luzerne | 780 80 |
| Avoine bar. | 50 10 50 | Paille | 780 55 |
| Fèves | 75 15 | Amandes | 50 — |
| Pois blancs | 80 44 | Cire jaune | 50 190 |
| — rouges | 80 36 | Chanvres 1 ^{re} | — |
| Colza | 65 — | qualité (52 k. 500) | 50 — |
| Chenevis | 50 13 | 2 ^e | 45 — |
| Farine, culas | 157 66 | 3 ^e | 40 — |

COURS DES VINS.

| | |
|--------------------------------------------------|-----------|
| BLANCS (2 hect. 30) | |
| Coteaux de Saumur, 1880, 1 ^{re} qualité | 235 à 250 |
| Id. 1880, 2 ^e | 150 à 160 |
| Ordin., envir. de Saumur 1880, 1 ^{re} | 115 à 120 |
| Id. 1880, 2 ^e | 105 à 110 |
| Saint-Léger et environs 1880, 1 ^{re} | 120 à 130 |
| Id. 1880, 2 ^e | 110 à 120 |
| Le Puy-N.-D. et environs 1880, 1 ^{re} | 100 à 110 |
| Id. 1880, 2 ^e | 95 à 100 |
| La Vienne, 1880 | 90 à 100 |
| ROUGES (2 hect. 30) | |
| Souzay et environs, 1880 | 100 à 110 |
| Id. 1880 | 100 à 110 |
| Champigny, 1880, 1 ^{re} qualité | 150 à 160 |
| Id. 1880, 2 ^e | 140 à 150 |
| Id. 1880, 3 ^e | 130 à 140 |
| Varrains, 1880, 1 ^{re} | 150 à 160 |
| Varrains, 1880, 2 ^e | 140 à 150 |
| Bourgueil, 1880, 1 ^{re} qualité | 160 à 170 |
| Id. 1880, 2 ^e | 150 à 160 |
| Id. 1880, 3 ^e | 140 à 150 |
| Restigné, 1880, 1 ^{re} | 150 à 160 |
| Id. 1880, 2 ^e | 140 à 150 |
| Chinon, 1880, 1 ^{re} | 150 à 160 |
| Id. 1880, 2 ^e | 140 à 150 |
| Id. 1880, 3 ^e | 130 à 140 |
| Id. 1880, 4 ^e | 120 à 130 |

P. GODDT, propriétaire-gérant.

Études de M^{re} LE RAY, avoué à Saumur, et de M^{re} BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE

sur CONVERSION DE SAISIE EN TRENTE-CINQ LOTS

DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Gennes et de Louerre.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^{re} BOURDAIS, notaire à Gennes, le dimanche quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient: Qu'à la requête de M. Louis Hannot, marinier, et de dame Nathalie Chartier, son épouse, demeurant ensemble à La Mimerolle, commune de Cheneboute-les-Tuffeaux.

Ayant pour avoué M^{re} Le Ray, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir n° 12; En présence ou eux dûment appelés de M. François Huet, cultivateur, et

dame Clarisse Sigogne, son épouse, demeurant ensemble à Louerre.

Ayant pour avoué M^{re} Beaurépaire, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière;

En vertu d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt-deux octobre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré et mentionné aux hypothèques.

Ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée contre les époux Huet-Sigogne, sus-nommés, par les époux Hannot-Chartier, suivant procès-verbal de Bourasseau, huissier à Saumur, en date des dix et onze août mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-six du même mois, volume 30, n° 29;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure indiqués, par le ministère de M^{re} Bourdais, notaire à Gennes, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

Commune de Gennes.

1^{er} Lot. Trois ares vingt centiares de pré au canton du Bois-de-la-Brossée, joi-

gnant la route, François Huet et les héritiers Martin.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150 »

2^e Lot. Neuf ares quatre-vingt-dix centiares, audit canton du Bois-de-la-Brossée, joignant la veuve Sigogne, Baudin, Caroux et François Huet.

Mise à prix, cinquante francs, ci..... 50 »

3^e Lot. Cinq ares de bois, à la Brande-Poitral, joignant Pierre Aschard et Persac.

Mise à prix, vingt francs, ci..... 20 »

4^e Lot. Neuf ares quatre-vingt-dix centiares de terre, au canton des Brandes-de-Chapeau, joignant Louis Huet, veuve Voisin, Pierre Aschard et Persac.

Mise à prix, cinquante francs, ci..... 50 »

5^e Lot. Dix ares de pré, formant hache, à la Croix de Coëne, joignant un sentier, la route de Milly, Louis Chaplet et veuve Voisin.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150 »

6^e Lot. Treize ares vingt centiares de terre, au Noyer-Picard, joignant la veuve Sigogne, Vinsonneau, la route de Milly et Pierre Aschard.

Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300 »

7^e Lot. Treize ares vingt centiares de terre, à la pièce de la Touche, joignant François Aschard, François Derouineau, veuve Voisin et Victor Sigogne.

Mise à prix cent francs, ci..... 100 »

Report. 270 »

Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200 »

8^e Lot. Six ares soixante centiares de terre, à la Guionnière, joignant un chemin, François Derouineau, Beaumont et Victor Sigogne.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150 »

9^e Lot. Neuf ares quatre-vingt-dix centiares de terre, à la Coulée-Fouchard, joignant

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150 »

10^e Lot. Dix-neuf ares quatre-vingts centiares de terre, au Clos-Fouquet, joignant un chemin, Pierre Aschard et Moreau.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci..... 250 »

11^e Lot. Six ares soixante centiares de pré, au canton dit le Mûrier ou les Devants de Coëne, joignant un chemin, la veuve Latouche et François Aschard.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150 »

12^e Lot. Six ares soixante centiares de pré, au canton dit le Mûrier ou les Devants de Coëne, joignant un chemin, la veuve Latouche et François Aschard.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150 »

13^e Lot. Quatre ares quarante

Report. 1,020 »

Report. 1,020 »

un chemin, François Aschard, Florent Huet et Urbain Baudin.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150 »

14^e Lot. Six ares soixante centiares de pré, audit lieu de la Coulée-Fouchard, joignant un chemin, François Aschard, Urbain Baudin et Pierre Aschard.

Mise à prix, cent francs, ci..... 100 »

15^e Lot. Dix-neuf ares quatre-vingts centiares de terre, au Clos-Fouquet, joignant un chemin, Pierre Aschard et Moreau.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci..... 250 »

16^e Lot. Six ares soixante centiares de pré, au canton dit le Mûrier ou les Devants de Coëne, joignant un chemin, la veuve Latouche et François Aschard.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150 »

17^e Lot. Quatre ares quarante

Report. 4,670 »

Report. 1,670

centiares de terre, à la Casse, joignant le chemin de Coëne, Louis Genest, veuve Genest et Derouineau.
Mise à prix, cent francs, ci..... 100

14^e Lor.
Neuf ares quatre-vingt-dix centiares de vigne, aux Perrés-d'Avort, joignant Pierre Aschard, François Derouineau, Marquis, Pierre Aschard et Beaumont.
Mise à prix, quatre-vingts francs, ci..... 80

15^e Lor.
Dix-neuf ares quatre-vingt centiares de pré, joignant un chemin, Victor Sigogne et Pierre Aschard, sis au canton de la Gendronnerie.
Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

16^e Lor.
Six ares soixante centiares de bois et bruyères, au Creux-Chemin, joignant un chemin, Cordier et Vinsonneau.
Mise à prix, vingt francs, ci..... 20

17^e Lor.
Dix ares bois et bruyères, au-dessus des caves de Coën, joignant veuve Cordier, François Derouineau, Pierre Aschard et Vinsonneau.
Mise à prix, trente francs, ci..... 30

18^e Lor.
Treize ares vingt centiares de vigne, au canton du Châtaigner-Bossé, joignant Poirier, Pierre Derouineau, Pierre Aschard et Victor Sigogne.
Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200

Commune de Louerre.

19^e Lor.
Treize ares vingt centiares de pré, joignant un sentier et les sieurs Pierre Derouineau, François et Pierre Aschard, situés au lieu nommé le Pont.
Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

20^e Lor.
Neuf ares quatre-vingt-dix centiares de terre, au canton de la Terre-Blanche, joignant un chemin, d'autre part François Aschard et Urbain Baudin.
Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

21^e Lor.
Dix-neuf ares quatre-vingt-dix centiares de terre, à la Coulée, joignant veuve Latoche, Louis Huet, Victor Sigogne et les héritiers Beaumont.
Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci..... 250

22^e Lor.
Treize ares vingt centiares de bois, à la Vallée-du-Marchais-Plat, joignant d'une part la veuve Latoche et autres, des autres parts Dupuis.
Mise à prix, vingt francs, ci..... 20

23^e Lor.
Six ares soixante centiares de terre, au Carrefour-de-l'Aillon, joignant un chemin, Louis Cordier, François Aschard et veuve Besnard.
Mise à prix, cent francs, ci..... 100

24^e Lor.
Seize ares de pré, aux Caillelières, joignant de deux côtés Pierre Aschard, d'autre côté Louis Huet et François Huet.
Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

25^e Lor.
Sept ares vingt centiares au Grand-Pré, en deux parcelles, l'une de six ares soixante centiares en nature de pré, joignant d'une part un sentier, d'autre part le morceau ci-dessus et Pierre Aschard, l'autre

A reporter. 3,620

Report. 3,620

de soixante centiares en nature de jardin, séparée de la parcelle ci-dessus par un fossé, joignant le ruisseau, Champiré, Proust, Fournier et François Aschard.
Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

26^e Lor.
Neuf ares quatre-vingt-dix centiares de terre, au Carrefour-d'Avort, joignant la route de Coëne, Genest et François Aschard.
Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

27^e Lor.
Quatre ares de pré, aux Ruaux-d'Avort, joignant un chemin, Champiré, Genest, fossé mitoyen entre et François Aschard.
Mise à prix, soixante-dix francs, ci..... 70

28^e Lor.
Dix-neuf ares quatre-vingts centiares de terre, au Cartier, joignant Arsandeau, Beaumont, Pierre Derouineau et autres, Genest et autres.
Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500

29^e Lor.
Treize ares vingt centiares de terre en forme de hache, à la Butte-de-l'Aillon, joignant Besnard et Pierre Aschard, Dupuis, Vinsonneau et autres.
Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci..... 250

30^e Lor.
Six ares soixante centiares de pré, à la Butte-de-l'Aillon, joignant Besnard et François Achard, Pierre Derouineau et Dupuis, sentier entre.
Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

31^e Lor.
Un are de jardin, à la Fontaine-Gaudicheau, joignant un ruisseau, Guilford et Victor Sigogne.
Mise à prix, vingt francs, ci..... 20

32^e Lor.
Neuf ares quatre-vingt-dix centiares de pré, au canton des Jardins-d'Avort, joignant un chemin, Mieslet, Dupuis et un fossé.
Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200

33^e Lor.
Seize ares de vigne, situés canton du Bois-Fouché, joignant Besnard, Baudin, Beaumont et autres et Chaillou.
Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

34^e Lor.
Vingt-trois ares dix centiares de vigne, au canton du Bois-Malon, joignant Louis Cordier, Auguste Cordier, Etienne Mieslet et autres.
Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

35^e Lor.
Un logement en cave, situé à Avort, comprenant une principale cave à cheminée, un grenier dessus, huit autres caves et caveaux, cour devant et deux petits jardins, bois au-dessus desdites caves, d'une contenance de trente-deux ares.
Mise à prix, six cents francs, ci..... 600

Total des mises à prix, six mille quatre cent soixante francs, ci..... 6,460

S'adresser, pour tous renseignements :
1^o A M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, dépositaire du cahier des charges ;
2^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12, pour suivant la vente.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent-quatre-vingt-un, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE PRAIRIE
Située à la Planché-de-la-Motte, commune d'Artannes,
Contenant un hectare, joignant au levant M. Bedane, au couchant M. Ducamp, au nord M. Mareilly.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (725)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Avec remise et écurie,
Située à Saumur, rue Cendrière, n^o 14, joignant M^e Beaurepaire.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire, ou à MM. BRILLATZ et SARGET.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue Saint-Lazare, n^o 7.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE
BONNE
PROPRIÉTÉ VIGNOLE
Bien située.
Marque connue des premiers crus des coteaux de Saumur. — Détail facile.
S'adresser audit notaire. (714)

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE
Propriété
DE LA
SECUTENNERIE
A Fontevault.
Maison, jardin, vigne, terre, bois, contenant 3 hectares 80 ares.
S'adresser audit notaire. (715)

A VENDRE
Avec garantie, excellent CHEVAL DE CHASSE, exclusivement de selle, bai, dix ans, 1 mètre 58, beaucoup de sang, exceptionnel comme fond et vitesse, saute admirablement.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
DEUX JOLIES MAISONS
Avec servitudes et jardins,
Au Pont-Fouchard.
Ces maisons sont propres au commerce.
S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques,
D'UNE GRANDE QUANTITÉ
DE TABLEAUX ARTISTIQUES
Le mardi, mercredi, jeudi, 15, 16 et 17 novembre 1881, à 8 heures du soir, place de la Bilange,
MAISON LEPELTIER.

La Maison MELLINGER, de Paris, devant liquider à bref délai les tableaux composant ses collections en province, les mises à prix seront réduites de moitié.
On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.
Exposition publique de midi à 5 heures. (726)

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques,
APRÈS DÉCÈS,
Le jeudi 17 novembre 1881, à une heure après midi,
A Saumur, Salle des Ventes, rue d'Orléans, 55,
DE MEUBLES
ET OBJETS MOBILIERS
Dépendant de la succession du sieur Henri Deniau.
Il sera vendu :
Bois de lit, couvertures, matelas, couvertures, traversins, oreillers, table de nuit, table ronde, armoire en noyer, armoire, babut, huche, pendule, chaises ;
Nappes, serviettes, torchons, garde-robes d'homme et de femme ;
Batterie de cuisine, verres, vaisselle ;
Brouette et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.
Le commissaire-priseur,
CH. MILLION.
(727)

ON DEMANDE A LOUER une maison avec jardin, écurie et remise.
S'adresser au bureau du journal.

On demande un employé pour tenir les livres et faire la correspondance.
S'adresser à M. Arthur Moricet, sur les Ponts, ou au Bureau du journal. (709)

VOYAGEUR. On demande un maison d'épicerie.
S'adresser à M. G. CHATELAIN, 17, rue de la Roë, Angers. (716)

GRAND CAFÉ DE LA PAIX.
On demande de suite un garçon d'office. (722)

CAFÉ BARLERIN hygiénique de chic et fortifiant, stomacal, BARKERIN, ph.-chim., à TARABE (Rhône).
Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses, il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins ; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NEURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.
Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr. ; de 500 gr. pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr. prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUBAN du docteur WIATKA
est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.
Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.
Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans. (450)

J.-A. FRESCO
Chirurgien - Dentiste de Londres.
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et de prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n^o 16, maison Epagnon, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.
Cabinet à Angers, 26, rue Lenoir-veu. (495)

150,000 Abonnés

Le Moniteur

Valeurs à Lots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne (Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits)

PROPRIÉTÉ DU CREDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres

UN FRANC PAR AN

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS, de Saumur, demande un garçon de magasin.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANUSE
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

OUVERTURE
DE LA
BLANCHISSERIE SAUMUROISE
Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf.
Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.
Cylindre et calendre des toiles damassées.
S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Saumur, imprimerie de P. GODET.